

# LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 271 nov. 2024-Trente et unième année

## *Le combat de l'avenir*

### SOMMAIRE

- |   |         |
|---|---------|
| -Chute de la démographie, chute de la France !... Jacques MYARD               | page 2  |
| -DE GAULLE, UNE VIE MARQUÉE PAR LA RIGUEUR... Christine ALFARGE               | page 3  |
| -Déficit public : dérapage hors de contrôle et suspicion ... Paul KLOBOUKOFF  | page 5  |
| -De Gaulle et Paris ... Livre de Marc FOSSEUX                                 | page 7  |
| -UNE ANALYSE STRUCTURALE DE LA Ve REPUBLIQUE ... Pierre AVRIL                 | page 8  |
| -Les enjeux politiques de la Libération de Paris .... Claude FRANC            | page 11 |
| -Exposition : Coup d'envoi - Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette ...         | page 14 |
| -Quête du Souvenir français pour continuer à faire vivre la mémoire nationale | page 15 |







## Chute de la démographie, chute de la France !

Par Jacques MYARD,

**L**e débat politique en France se concentre à juste titre sur la dette qui a atteint une proportion abyssale. Le gouvernement de Michel Barnier hérite d'une situation catastrophique, dont E. Macron, son ministre des Finances pendant 7 ans ainsi que tous les clones de la macronie sont responsables.

Pour ma part, je ne pense pas que la France puisse maîtriser sa dette dans le cadre des carcans des traités européens - plus particulièrement de l'article 123 du TFUE - ; la solution nécessite des investissements massifs par le retour de la méthode des avances de la Banque de France au trésor - POUR L'INVESTISSEMENT- qui permit à la IVème et Vème République, jusqu'en 1973, de redresser le pays et de fortifier son industrie.

Certes, il y a en effet des économies à faire dans les dépenses, notamment, comme le souligne Jacques de Larosière, dans le millefeuille territorial, mais tailler sans discernement dans les dépenses, augmenter les taxes et impôts, risquent fort d'aboutir à la déflation.

« On ne sort pas d'une dette excessive en pratiquant seulement l'austérité. » Georges Soros

Il faut être lucide sur ce point. Toutefois, les critiques émises par certains macronistes à l'encontre du gouvernement Barnier - miraculé dans sa composition - pour son projet de budget ne manquent pas de sel et sont d'une totale hypocrisie !

A l'évidence, l'amnésie est fort bien portée en macronie, toute honte bue !

Mais aujourd'hui se lève un défi encore plus grand et dramatique dans ses conséquences que la dette, c'est la chute de la démographie française.

Les faits :

En 2010 : 832 799 bébés sont nés en France

En 2014 : 818 565 bébés sont nés en France

En 2021 : 742 052 bébés sont nés en France

En 2023 : 678 000 naissances, soit 48 000 en moins par rapport à 2022 !

L'âge moyen des mères est de 31 ans

-11,5 % des enfants sont de parents étrangers,

-14,4 % ont un parent français,

-74% ont 2 parents français.

Les choses sont simples: la France ne renouvelle plus ses générations; il lui manque désormais 122 000 enfants car le renouvellement nécessite 800 000 enfants chaque année. Le nombre d'enfants par femme était de 2,03 en 2010, il est tombé à 1,68 en 2023.

« **Si fondamentaux sont les problèmes de population qu'ils prennent de terribles revanche sur ceux qui les ignorent.** »

**Alfred Sauvy, la France ridée, 1986**

L'équilibre des retraites explose, régime par répartition ou régime par capitalisation. L'absence de mesures pour relancer la natalité dans l'adoption de la loi sur les retraite du gouvernement de Macron est une faille, une faute lourde !



De surcroît, la France devient un espace géographique de basse pression face à la bombe démographique de l'Afrique, bombe démographique doublée du prosélytisme islamique. Rendant l'intégration des immigrés qui le souhaitent encore plus difficile, voire impossible. Comment s'intégrer aux indigènes qui sont de moins en moins nombreux ?

En termes clairs, cette donne démographique porte en elle-même un affrontement inéluctable, une guerre de civilisation. L'histoire de l'humanité a toujours été les conséquences de la démographie, le nier est faire preuve d'une naïveté plus que coupable.

« **Si la démographie dicte le destin de l'histoire, les mouvements de population en sont le moteur.** » **Samuel Huntington, le choc des civilisations 1996**

Cette situation est la conséquence des mesures imbéciles prises par Hollande en 2014, poursuivies par Macron qui ont dézingué la politique familiale : abaissement du quotient fiscal, suppression des allocations familiales au-dessus d'un certain seuil de revenus. Je me souviens parfaitement des propos que m'a tenus une mère de famille victime de cette politique « J'ai le sentiment d'être exclue de la communauté nationale. »

Le démographe Gérard François Dumont a largement démontré dans ses analyses le lien entre cette remise en cause des mesures anti politique familiale et la baisse de la natalité.

Les temps financiers et budgétaires sont durs, mais il est impératif de relancer notre politique familiale au bénéfice des Français (exclusivement). La politique familiale n'est pas une politique sociale, elle doit encourager le renouvellement des générations de la Nation.

Il y a urgence à agir, il y va de la survie de la France.

« **Il n'y a richesse ni force que d'hommes.** » **Jean Bodin, les Six livres de la République**

\*Jacques Myard Maire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement, Président du CNR et de l'Académie du gaullisme.





## DE GAULLE, UNE VIE MARQUÉE PAR LA RIGUEUR

*L'énergie du courage !  
La force de vaincre !  
L'espérance dans l'avenir !*

Par Christine ALFARGE,

### Charles De Gaulle, l'intuition en mode d'action.

Dès janvier 1940, Charles De Gaulle avait prévenu que « l'ennemi attaquera avec une puissante force blindée soutenue par l'aviation et l'armée française sera vaincue, à moins qu'elle ne rassemble immédiatement tous ses chars en plusieurs divisions blindées, autonomes, seules capables d'enrayer l'offensive allemande. » À travers ce message adressé aux personnes politiques et militaires les plus importantes, il trouvera malheureusement incompréhension et hostilité à son égard. « *Là où le raisonnement s'arrête, l'intuition continue. C'est parce que l'intuition est surhumaine qu'il faut la croire, c'est parce qu'elle est mystérieuse qu'il faut l'écouter, c'est parce qu'elle semble obscure qu'elle est lumineuse* » écrivait Victor Hugo.

Malgré toute cette période où le défaitisme se propage au sein du gouvernement français, Charles De Gaulle reste ferme et résolu, à aucun moment il n'évoquera une défaite ou un armistice, mais au contraire, continuer la guerre par tous les moyens possibles partout. Comme l'écrivait Churchill : « *Le succès n'est pas définitif, l'échec n'est pas fatal. Ce qui compte, c'est le courage de continuer.* »

### La bataille est-elle perdue ?

Le 14 mai, après avoir franchi les Ardennes et la Meuse, sept divisions Panzer enfoncent les positions françaises à Sedan et Dinant, fragilisant l'ensemble des divisions françaises, britanniques et belges se trouvant au nord. Sans tarder, le président du Conseil Paul Reynaud demande du renfort d'aviation auprès de Churchill en lui adressant ces quelques mots, « *Nous sommes battus, nous avons perdu la bataille* », ce qui décide aussitôt Churchill plus énergique que jamais de se rendre en France pour le rencontrer.

Le 15 mai, les nouvelles sont de plus en plus sombres, les Allemands approchent de Paris, tout semble perdu, Churchill lui-même ne veut pas y croire, la France ne peut être vaincue, cette armée française demeurant si invincible à ses yeux. Deux jours plus tard, Charles De Gaulle qui s'illustre à Montcornet, ignore encore que son courage sera remarqué par Churchill dont l'aide lui sera capitale pour lancer son célèbre appel. En mémoire de cette année manichéenne, le général De Gaulle dira plus tard, « *L'espérance avait jailli au moment le plus critique, le plus dramatique, je dirai même le plus lugubre de notre destin. C'est à partir de là qu'elle a grandi et finit par ce que l'on a appelé la libération de la France.* »

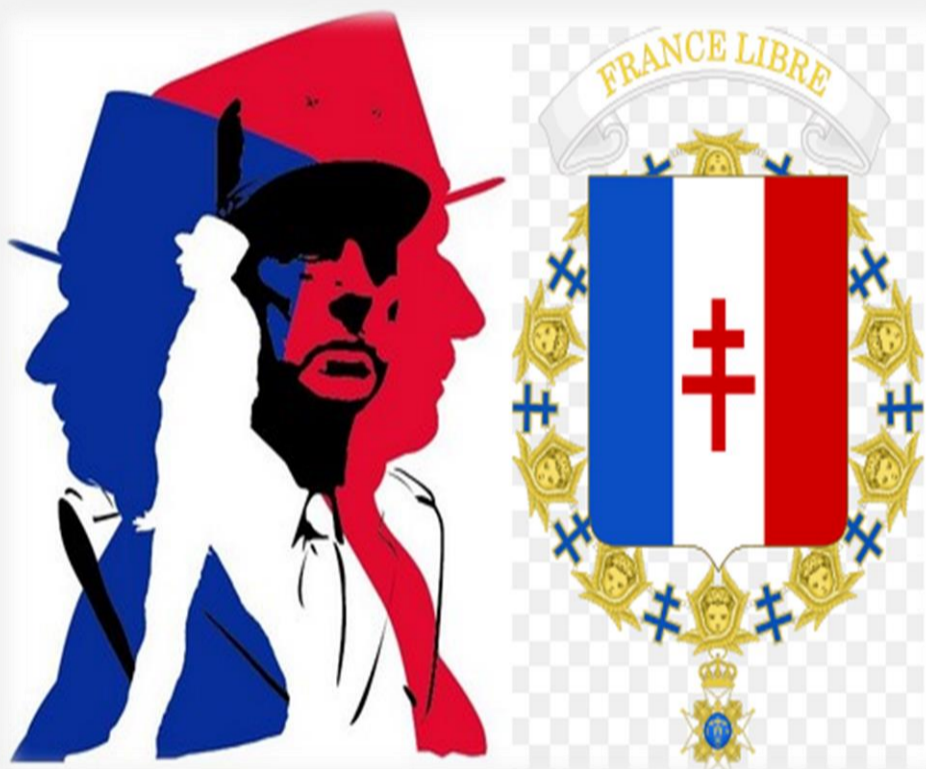
### 1940, année tragique.

De toutes les épreuves que la France a traversées en plus de dix siècles, 1940 est sans aucun doute la plus douloureuse, une armée décimée, des populations innombrables qui se rassemblent sur les routes de l'exode, affamées, ayant perdu leurs repères et tous leurs biens, puis très vite la débâcle du régime, c'est-à-dire les jours terribles qui précéderont l'armistice du 22 juin, on y voit un pays sombrer dans un chaos inouï et dans l'ignorance des enjeux réels du conflit en cours, la désintégration de la République, la revanche de ceux qui ont choisi l'ennemi, le régime de Vichy avec ses monstrueuses lois raciales.

Le 10 juin, au regard de la situation, certains parlent déjà de capitulation des forces françaises, comme Weygand. Au cœur de l'abîme, d'autres hommes ont choisi de ne pas baisser les bras et se battre courageusement, à partir de là, la résistance de l'ombre va naître, parmi eux Jean Moulin, certain que le combat n'est jamais vain, « *le tombeau des héros est le cœur des vivants.* » écrivait André Malraux.

### La France, notre pays, c'est d'abord une histoire.

« *Sans doute l'histoire ne consiste-t-elle pas qu'à délivrer* » disait le général De Gaulle, « *elle est l'affrontement avec l'ennemi, aussi avec le destin.* » Dans « l'étrange défaite », Marc Bloch écrivait « *l'effort sera rude, combien il me semblerait plus commode de céder aux conseils de la fatigue et du découragement ! Un jour viendra, tôt ou tard, j'en ai la ferme espérance, où la France verra de nouveau s'épanouir, sur son vieux sol béni déjà tant de moissons, la liberté de pensée et du jugement.* »



*Alors les dossiers cachés s'ouvriront, les brumes, qu'autour du plus atroce effondrement de notre histoire, commencent, dès maintenant, à accumuler tantôt l'ignorance et tantôt la mauvaise foi, se lèveront peu à peu, et, peut-être les chercheurs occupés à les percer, trouveront quelque profit à feuilleter, s'ils savent le découvrir, ce témoignage de l'an 1940 ».*

On est face à son devoir comme on est face à son destin « *la tragédie de la mort est en ceci qu'elle transforme la vie en destin, qu'à partir d'elle rien ne peut plus être compensé.* » écrivait André Malraux.

L'épopée de la France libre de 1940 reste un magnifique exemple pour toutes les générations, De Gaulle incarnant l'homme providentiel qui s'impose comme le sursaut, l'espoir. Dans son ouvrage le fil de l'épée, ses mots raisonnent toujours : « *Les armes ont détruit, mais aussi façonné le monde ; Elles ont accompli le meilleur et le pire, enfanté l'infâme aussi bien que le plus grand, tour à tour rampé dans l'horreur et rayonné dans la gloire. Honteuse et magnifique, leur Histoire est celle des hommes* ».

Parce que nous avons la passion de la France, souvenons-nous des mots de Pierre Lefranc, compagnon de la libération, rappelant la grandeur de notre pays : « *La France a assez souffert de sa défaite, des lâchetés, des trahisons pour qu'on n'oublie pas que grâce à De Gaulle et à ses volontaires, elle n'a pas démérité de son passé mais a été sauvée du déshonneur et rétablie sans tache dans sa vocation millénaire.* »

### Mais qu'aurait fait De Gaulle sans Anne et Yvonne ?

Fille benjamine du Général et personnage clef de sa vie, l'influence d'Anne De Gaulle était immense. Le général De Gaulle n'était pas qu'une grande figure de l'Histoire française, c'était aussi un père de famille, un mari, il parlait ainsi « *Sans Anne, peut-être n'aurais-je jamais fait ce que j'ai fait. Elle m'a donné le cœur et l'inspiration* ».

Son épouse, Yvonne De Gaulle était consciente de son rôle actif dans des actions de solidarité, de lutte contre la précarité, sa générosité allait jusqu'à prendre sur ses deniers personnels afin de soulager la souffrance de telle ou telle personne dont les difficultés étaient parvenues jusqu'à ses oreilles. Son regard tourné vers les plus vulnérables, remettra sans cesse en question le lien de confiance permanent qui doit exister entre le peuple et celui qui a la légitimité dans l'exercice du pouvoir, autrement dit son époux le général De Gaulle.

### Charles De Gaulle a toujours parlé de la France.

Le général De Gaulle réfléchissait et agissait sans les préoccupations



inhérentes à la frénésie politique. « À quelle profondeur d'illusion ou de parti pris faudrait-il plonger, en effet, pour croire que des nations européennes, forgées au long des siècles par des efforts et des douleurs sans nombre, ayant chacune sa géographie, son histoire, sa langue, ses traditions, ses institutions, pourraient cesser d'être elles-mêmes et n'en plus former qu'une seule ? » écrivait Charles De Gaulle dans ses « Mémoires d'espoir ».

Au-delà du débat politique, il y a le pragmatisme, la réalité sur le terrain car la géopolitique n'est pas une science exacte, elle dépend toujours des relations avec les autres états. Nous vivons dans un monde imprévisible où plusieurs scénarios de conflits se profilent dans les temps futurs, marqués par de nouvelles hégémonies. À son époque, le général De Gaulle n'aura cessé de laisser une empreinte sur son action d'homme de paix et de liberté à travers de nombreuses visites à l'étranger plaçant la France au premier rang des nations démocratiques, ce qui favorisait les relations diplomatiques. Ainsi sur le plan international, ces nombreuses visites montraient surtout le réalisme du général De Gaulle, sa volonté de hisser la France au plus haut niveau dans le concert des nations. Aujourd'hui, notre devoir est de tenter de renouer avec les accents gaulliens pour porter la voix de la France à travers une politique d'équilibre et de paix.

**« Un homme de l'Histoire est un ferment, une graine. » (Charles De Gaulle)**

« L'important et, peut-être, pour tous les hommes qui ont été liés à l'histoire n'était pas ce que je disais, c'était l'espoir que j'apportais. Pour le monde, si j'ai rétabli la France, c'est parce que j'ai rétabli l'espoir en la France. »

« La justice sociale se fonde sur l'espoir, sur l'exaltation d'un pays, non sur les pantoufles » [...] « puisque tout recommence toujours, ce que j'ai fait sera tôt ou tard source d'ardeurs nouvelles après que j'aurai disparu. » écrivait le général De Gaulle.

#### Colombey, la dernière demeure !

Le 5 mai 1969, dans une lettre, le général de Gaulle répond au Comte de Paris : « Si donc, comme vous voulez bien le prédire, monseigneur, ce qui a été fait, à mon appel et suivant mon action depuis quelque trente ans, pour rendre à notre pays, d'après les leçons millénaires de la maison de France, sa raison d'être, son rang et sa vocation universelle, doit devenir le ferment d'un nouvel essor national, je n'aurai, depuis l'autre monde, qu'à remercier Dieu du destin qu'il m'a fixé. »

#### Les dernières volontés du Général, le 12 novembre 1970, à Colombey.

Ce jour-là, les églises de France se joignent aux cloches de Colombey, il est 15 heures, un engin blindé portant un cercueil de chêne recouvert du drapeau tricolore sort de la Boisserie jusqu'à l'église du village. « J'entendrai toujours le grondement sourd de son moteur dans le silence. » se souvenait le fils du général, Philippe De Gaulle. Colombey pleurait, submergé par le recueillement populaire, dans le respect des dernières volontés du général De Gaulle passées à la postérité.

« Je veux que mes obsèques aient lieu à Colombey les-Deux-Eglises. Si je meurs ailleurs, il faudra transporter mon corps chez moi, sans la moindre cérémonie publique. Ma tombe sera celle, où repose déjà ma fille Anne et, où un jour reposera ma femme. Inscription : Charles de Gaulle 1890-... Rien d'autre. La cérémonie sera réglée par mon fils, ma fille, mon gendre, ma belle-fille, aidés par mon cabinet, de telle sorte qu'elle soit extrêmement simple. Je ne veux pas d'obsèques nationales. Ni président, ni ministres, ni bureaux d'assemblées, ni corps constitués. Seules les Armées françaises pourront participer officiellement, en tant que telles ; mais leur participation devra être de dimension modeste, sans musiques, ni fanfares, ni sonneries. Aucun discours ne devra être prononcé, ni à l'Eglise, ni ailleurs. Pas d'oraison funèbre au Parlement.

Aucun emplacement réservé pendant la cérémonie, sinon à ma famille, à mes Compagnons membres de l'Ordre de la Libération, au Conseil municipal de Colombey. Les hommes et femmes de France et d'autres pays du monde pourront, s'ils le désirent, faire à ma mémoire l'honneur d'accompagner mon corps jusqu'à sa dernière demeure. Mais c'est dans le silence que je souhaite qu'il y soit conduit. Je déclare refuser d'avance toute distinction, promotion, dignité, citation, décoration, qu'elle soit française ou étrangère. Si l'une quelconque m'était décernée, ce serait en violation de mes dernières volontés. »

**« Hier encore, aujourd'hui, demain, nombreux seront les citoyens d'ici et d'ailleurs qui n'auront pas oublié, et, se référant au fondateur de la Vème République, chercheront en vain dans le grouillement politique des traces de sa rigueur et de sa dignité » hommage de Pierre Lefranc marquant l'éternité.**

**À Colombey, quand le souffle de la France s'est figé un instant entre tristesse et espérance !**

\*Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme.







## Déficit public : dérapage hors de contrôle et suspicion

par Paul Kloboukoff,

Depuis plus d'un an, inquiet, le citoyen se perd dans les ténèbres des estimations et des prévisions du déficit public (ainsi que des recettes et des dépenses publiques), qui diffèrent, n'hésitent pas à se contredire, et ont en commun de décrire une détérioration croissante d'année en année, de mois en mois, de semaine en semaine... pour finalement déplorer un « dérapage » pouvant aller jusqu'à - 6,1% du PIB en 2024, entouré de mystère et suspecté de dissimulations.

### Déficit public 2024 : dérapage incontrôlé déjà en 2023

Non, le « dérapage » du déficit public n'a pas commencé en 2024... mais l'année précédente. Dans ses comptes nationaux des Administrations publiques - premiers résultats année 2023, publiés le 26 mars 2024 (1), l'Insee rappelle l'évolution récente du déficit public. En pourcentage du montant du PIB, il a représenté : - 2,4% en 2019 ; - 8,9% en 2020 et - 6,6% en 2021, pendant le Covid 19 ; - 4,8% en 2022. Puis, il s'est de nouveau aggravé en 2023, atteignant - 154 Mds €, soit - **5,5%** du PIB. Ce dérapage a été provoqué par une baisse importante des Recettes publiques, de 54% du PIB en 2022 à seulement 51,9% en 2023, tandis que les Dépenses publiques ont reculé moins, de 58,8% du PIB à 57,3%. L'Insee a observé qu'en 2023, « les dépenses restent nettement supérieures à l'avant Covid ». En 2023, la dette publique brute de la France a atteint 110,6% du PIB. Le constat de ce dérapage du déficit par l'Insee il y a 7 mois a été ignoré des médias et des autres commentateurs patentés.

### Le Parlement a rejeté les comptes de l'Etat trois années consécutives

Après l'Assemblée nationale le 14 octobre 2024, le Sénat a rejeté, à son tour, le 21 octobre, le « projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2023 ». Le Parlement l'avait déjà fait pour les comptes des années 2021 et 2022. En 2023, le déficit de - 154 Mds, en hausse de - 28 Mds en un an est un record... qui a été dépassé en 2024. La baisse des recettes fiscales, en partie liée à la désinflation, n'a pas été compensée par un effort structurel en matière de dépense publique (2). « L'examen de ce projet est obligatoire, mais son adoption n'est pas nécessaire », a-t-on pu lire le 23 octobre sur le site de l'institut de Recherches Economiques et Fiscales (IREF). « Des solutions comptables » seront à nouveau trouvées pour résoudre le problème (ou l'absence de problème reconnu).

### Un ambitieux projet de loi de finances pour 2024

« Le budget 2024 s'inscrit dans une trajectoire de rétablissement des comptes publics à l'horizon 2027 » (3). Il repose sur l'hypothèse d'une croissance du PIB plus forte en 2024, + 1,4%, contre + 1% en 2023, ainsi que d'un reflux de l'inflation à + 2,6%. Il prévoit une réduction du déficit public de - 4,9% du PIB en 2023 à - **4,4%** en 2024, - 3,7% en 2025, - 3,2% en 2026 et - 2,7% en 2027. Avec un taux de prélèvements obligatoires stabilisé à 44,4% du PIB à partir de 2025, et grâce à la maîtrise des dépenses, avec les réformes des retraites et de l'assurance chômage, notamment La dette publique brute rapportée au PIB décroîtrait à partir de 109,6% en 2025 pour atteindre **108,1%** en 2027.



### Un programme de stabilité 2024-2027 moins débordant d'optimisme

La France fait l'objet de la part de l'UE d'une procédure de déficit excessif.

Présenté au Conseil des ministres le 17 avril 2024 (4), pour être soumis à la Commission de Bruxelles avant la fin du même mois, le PSTAB 2024-2027 avait pour objectifs de : - faire descendre le déficit public à - **5,1%** en 2024, puis sous le seuil de - 3% en 2027 ; - limiter la dette publique à **112%** du PIB en 2027 (contre les 112,3% prévus en 2024).

La dépense publique, estimée par le gouvernement à 58,1% du PIB en 2023 (et non aux 57,3% du PIB calculés par l'Insee et publiés en mars) et à 56,7% en 2024, devrait être ramenée à 54,5% du PIB en 2027, moyennant une réforme des retraites, la recherche du plein emploi, ainsi que les réductions des dépenses de l'Etat et des Collectivités locales.

### Des alertes à Bercy à l'automne 2023 puis en février 2024

A Bercy, des notes confidentielles ont alerté le ministre à l'automne 2023. Elles n'ont pas eu d'effets, jusqu'à une nouvelle alerte en février 2024. « *2024 est une année noire pour les finances publiques, je pèse mes mots, mais je le dis* », a déclaré Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes et du Haut conseil aux finances publiques. C'est alors que Bruno Lemaire a annoncé 10 Mds d'économies. Il aurait aussi plaidé pour un projet de loi de finances rectificative en mars. Refus de l'Elysée et de Matignon, à l'approche des élections européennes (5).

### A l'été, la Cour des comptes rappelle qu'elle ne croit pas au déficit de 5,1%

En juillet, c'était au tour de la Cour des comptes d'alerter le gouvernement sur des objectifs qu'elle jugeait peu réalistes. Puis, le 18 septembre, son président, Pierre Moscovici, à propos des 5,1% du PSTAB, déclarait « *L'objectif de déficit pour l'année 2024 (...) ne sera pas atteint* » (6).

### En même temps, le Trésor mise sur un déficit de 5,6%

Dans les documents transmis par la direction du Trésor aux députés pour la préparation du budget 2025, il est indiqué que le déficit 2024 pourrait atteindre 5,6% du PIB en 2024.

La responsabilité en incomberait à l'explosion des dépenses des collectivités locales (+ 16 Mds €), à moins de recettes fiscales (IS et IR), ainsi qu'à une croissance annuelle du PIB de + 1%, au lieu des + 1,4% prévus à l'automne 2023, lors de la préparation du budget 2024 (7).



Dans son flash conjoncture du 14 octobre, l'Insee a confirmé sa prévision de croissance 2024 à +1,1%.

### Sur le banc des accusés, les collectivités locales répliquent vertement

Bruno Lemaire a tenté d'enfoncer le clou. Il a évoqué des « recettes moins élevées que prévu ». Mais il a ajouté « le risque principal est lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales, qui pourrait, à elle seule, dégrader les comptes 2024 de 16 milliards » (8).

Emmanuel Salaberry, maire de Talence (Gironde), qui co-préside la commission des finances de l'Association des maires de France, a répliqué « Cette énième attaque à l'encontre des collectivités est une façon de détourner l'attention du vrai problème, à savoir le déficit de l'Etat et des comptes sociaux ». Il a souligné que « l'endettement des collectivités locales est stable depuis 1995, à hauteur de 9% du PIB, quand celui de l'Etat est passé de 40 à 89% ! ». Il paraît difficile de lui donner tort.

Les ministres démissionnaires en charge des Finances Bruno Lemaire et Thomas Cazenave ont été auditionnés le 9 septembre par la commission des Finances de l'Assemblée, a rapporté ouest-France.fr le lendemain. Ils en ont « remis une couche », évoquant un « déficit des collectivités de vingt milliards, au lieu des sept milliards anticipés », soit un dérapage de treize milliards. Pour sa part, Charles de Courson, rapporteur du Budget à l'Assemblée, l'a estimé plutôt à « trois milliards » (9).

### Mensonge ou déni : pourquoi y a-t-il un tel trou dans nos finances publiques ?

C'est ce qu'on a pu entendre et lire le 14 octobre, alors que le nouveau gouvernement est à la recherche de 60 milliards d'euros pour combler un déficit qui flambe... et qui va dépasser les 6% du PIB.

Les oppositions réclament des comptes et demandent si la réalité de nos finances publiques a été cachée. S'est on trompé à ce point, nos outils statistiques sont ils aussi défailants, ou a-t-on menti ? Chez LR, on parle de « **maquillage des comptes** » (5).

Lors de la Conférence des présidents de l'AN du 15 octobre, un accord entre groupes politiques est intervenu pour permettre d'octroyer à la commission des finances les prérogatives d'une commission d'enquête (10) afin de tirer au clair cette affaire.

Cette mission d'enquête pourra-t-elle se glisser avant le vote final du budget, « **histoire de ne pas voter n'importe quoi pour 2025 ?** » (5).

#### Sources et références :

- (1) Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats année 2023 [insee.fr/fr/statistiques/8061907](https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907) le 26/03/2024
- (2) Le parlement rejette les comptes de l'Etat pour la troisième année consécutive [fr.irefeurope.org/publications/article/le-parlement-rejette...](https://www.irefeurope.org/publications/article/le-parlement-rejette...) le 23/10/2024
- (3) Projet de loi de finances pour 2024, n°1680, déposé le mercredi 27 septembre 2023 [assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b1680\\_projet-loi#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b1680_projet-loi#)
- (4) Présentation du programme de stabilité2024-2027 [budget.gouv.fr/reperes/pstab/articles/presentation-du-programme...](https://www.budget.gouv.fr/reperes/pstab/articles/presentation-du-programme...) le 24/04/2024
- (5) Mensonge ou déni : pourquoi y a-t-il un tel trou dans nos finances publiques ? [msn.com/fr-fr/actualite/France/mensonge-ou-deni-pourquoi...](https://www.msn.com/fr-fr/actualite/France/mensonge-ou-deni-pourquoi...) le 14/10/2024
- (6) « L'objectif de déficit pour l'année 2024 (...) ne sera pas atteint » [latribune.fr/economie/france/deficit-public-l-objectif-de-5-1-en-2024...](https://www.latribune.fr/economie/france/deficit-public-l-objectif-de-5-1-en-2024...) le 18/09/2024
- (7) Déficit public : le dérapage pour 2024 plus grave que prévu [lepoint.fr/economie/budget/deficit-public-le-derapage-pour-2024...](https://www.lepoint.fr/economie/budget/deficit-public-le-derapage-pour-2024...) le 03/09/2024
- (8) Dérapage du déficit de la France : à qui la faute ? [ouest-France.fr/economie/budget-collectivites-etat/derapage-du-deficit...](https://www.ouest-France.fr/economie/budget-collectivites-etat/derapage-du-deficit...) le 03/09/2024
- (9) Vrai ou faux. Le dérapage budgétaire est-il dû aux collectivités, comme le dit Bercy ? [ouest-France.fr/economie/budget-collectivites-etat/vrai-ou-faux-le-derapage...](https://www.ouest-France.fr/economie/budget-collectivites-etat/vrai-ou-faux-le-derapage...) le 10/09/2024
- (10) Dérapage budgétaire 2024 : vers l'octroi des pouvoirs d'une commission d'enquête à la commission des finances de l'Assemblée nationale [lcp.fr/actualites/derapage-budgetaire-en-2024-vers...](https://www.lcp.fr/actualites/derapage-budgetaire-en-2024-vers...) le 17/10/2024



### Hommage à Philippe Séguin

En rédigeant le présent article, je n'ai pu m'empêcher de penser à Philippe Séguin, un Grand Gaulliste. Un des derniers ! Député des Vosges de 1978 à 1986, et maire d'Epinal de mars 1983 à novembre 1997, il a encore été député de juin 1988 à juin 2002. De mars 1986 à mai 1988, il a été ministre de l'Emploi et des Affaires sociales. D'avril 1993 à avril 1997, il a été président de l'Assemblée nationale. De juillet 1997 à avril 1999, il a été président du Rassemblement pour la République (RPR).

Je ne pense pas que sous son Autorité la Cour aurait laissé divaguer la gestion des comptes publics pendant plus d'un an.

En juin 2002, il a réintégré la Cour des comptes, et le 21 juillet 2004, il a été nommé Premier président par Jacques Chirac. En 2007, il a refusé d'être ministre du gouvernement Fillon, fidèle à son poste à la Cour des comptes... jusqu'à sa mort en janvier 2010, à l'âge de 67 ans.

\*Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme le 27 octobre 2024



## De Gaulle et Paris

Marc Fosseux



**Marc Fosseux** est ancien élève de l'École nationale d'administration, diplômé de l'institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en banque-finance et d'une licence d'histoire. Il est chevalier de la Légion d'honneur, de l'Ordre national du mérite, et du mérite agricole.



### De Gaulle et Paris

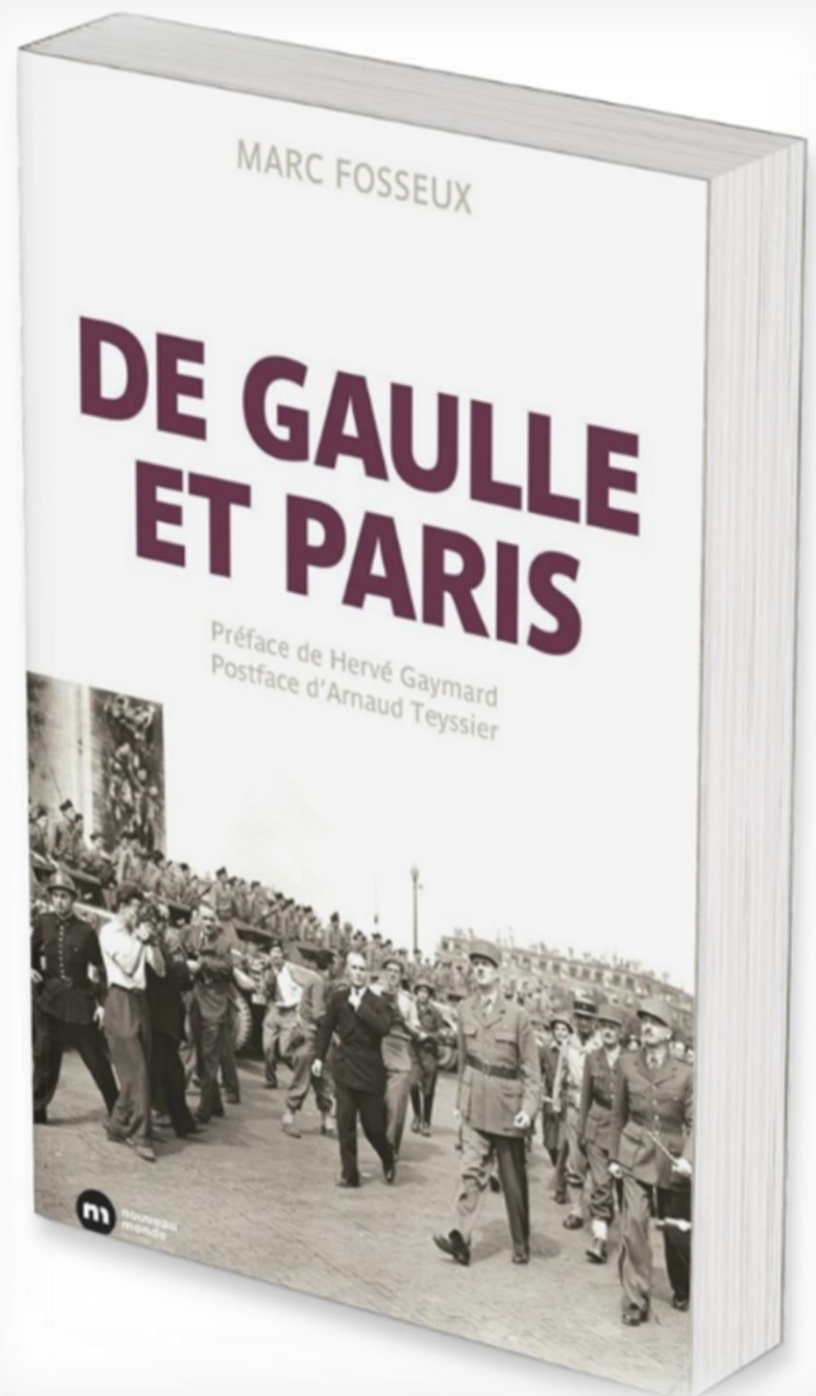
Toute sa vie, Charles de Gaulle a entretenu une relation particulière avec Paris et la région parisienne. S'il s'est défini comme un « petit Lillois de Paris », la capitale a occupé une place de premier ordre dans son histoire familiale et personnelle, dans son oeuvre, dans sa carrière.

Par son grand-père Julien de Gaulle, historien reconnu de Paris, puis avec son père Henri, il s'est très tôt imprégné de l'histoire de la ville, de sa fragilité face aux invasions étrangères, de son humeur politique changeante. Dans l'entre-deux-guerres, le jeune officier-écrivain, obsédé par sa crainte de voir de nouveau Paris à découvert en cas de conflit, a su utiliser ses affectations parisiennes pour promouvoir ses conceptions militaires novatrices et se constituer une réputation dans des milieux d'influence.

En 1940, son refus de voir Paris sous la botte allemande a compté dans sa résolution de continuer le combat et dans l'appel du 18 Juin. L'attitude des Parisiens pendant l'Occupation puis à la Libération a créé un lien fort entre Paris et son libérateur.

Après la guerre, Paris et sa région sont devenus de solides bastions gaullistes. De Gaulle a voulu ensuite en faire l'exemple de la modernisation du pays, et le Grand Paris lui doit beaucoup depuis la réorganisation administrative et les opérations d'aménagement des années 1960.

De nombreux lieux, de nombreuses institutions à Paris et dans sa région, désormais l'Île-de-France, sont encore marqués de son empreinte. Avec ce premier ouvrage de référence sur le sujet, Marc Fosseux ajoute une pierre essentielle à l'historiographie du Général.



Après son "Nous autres, gens du Nord : De Gaulle et les Hauts-de-France" (La Voix du Nord éditions) paru en 2020, ce nouveau livre de Marc Fosseux, président des Amis de la Fondation Charles de Gaulle, qui paraît à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire des débarquements et de la Libération, conte la relation particulière que de Gaulle a eue toute sa vie avec Paris et la région parisienne. S'il s'est défini comme un "petit Lillois de Paris" pour rendre hommage à son ascendance nordiste, Paris a occupé une place de premier ordre dans son histoire familiale et personnelle, dans son oeuvre, dans sa carrière et dans son action politique. Il était imprégné de l'histoire glorieuse et mouvementée de Paris, de son rôle "immense et singulier" dans l'histoire de France, de sa fragilité aussi face aux invasions étrangères, de son humeur politique changeante. Sa pensée militaire et ses conceptions novatrices avant la Seconde Guerre mondiale se fondaient sur sa conviction que la France était à la merci de ses envahisseurs dès que ceux-ci prenaient possession de Paris. Ce fut le cas en juin 1940. Son refus de voir Paris sous la botte allemande a compté dans sa résolution de continuer le combat et dans l'Appel du 18 juin. L'attitude de l'immense majorité des Parisiens pendant l'Occupation puis à la Libération a créé un lien fort entre Paris et son libérateur. Dans son action politique après la guerre, de Gaulle s'est appuyé sur Paris et sa région, devenus de solides bastions gaullistes. Il a voulu ensuite en faire l'exemple de la modernisation du pays, et le Grand Paris lui doit beaucoup depuis la réorganisation administrative et les opérations d'aménagement des années 1960. De nombreux lieux, de nombreuses institutions à Paris et dans sa région, désormais l'Île-de-France, sont encore marqués de son empreinte. Ce "De Gaulle et Paris" servira de référence pour tous les habitants de Paris et de la région d'Île-de-France qui sont fidèles à la mémoire du Général.



Par Pierre Avril,

## UNE ANALYSE STRUCTURALE DE LA Ve REPUBLIQUE

### État des lieux

**P**révoir le passé est une tentation naturelle de l'esprit ; il s'efforce d'introduire rétrospectivement de la logique dans la suite confuse des évènements, afin de rendre nécessaire ce qui est advenu. Les juristes y sont enclins, particulièrement lorsqu'il s'agit de la Constitution qui, disposant pour l'avenir, contiendrait en puissance ce qui s'est effectivement réalisé en acte. En dévoilant ses ressorts, on pourrait ainsi démontrer comment une nécessité latente s'est irrésistiblement imposée à des acteurs confrontés aux défis des circonstances, et comment elle a orienté leurs initiatives ; mais c'est attribuer à la lettre du texte une efficacité qui dépend en réalité de la volonté de ceux qui l'appliqueront. La démarche, toutefois, n'est pas arbitraire dans le cas de la Constitution de 1958, en raison de sa structure particulière – et compte tenu de la réserve sur l'application.

1. Avec l'élection au suffrage universel du président de la République et des députés à l'Assemblée nationale, la singularité de la Ve République est d'avoir attribué à la souveraineté populaire deux expressions directes, séparées et antinomiques. Séparées, elles se sont révélées antinomiques parce qu'elles ne désignent pas les titulaires de pouvoirs également séparés, comme aux Etats-Unis, mais de pouvoirs imbriqués : le Président nomme le Gouvernement, lequel est responsable devant l'Assemblée nationale, et celle-ci peut le renverser. Il en résulte une incertitude quant au résultat.

Un tel système peut en effet connaître deux modes de fonctionnement contrastés, soit comme un gouvernement parlementaire lorsque les élections donnent à l'Assemblée nationale une majorité politiquement opposée à celle qui a porté le Président à l'Elysée, soit comme une domination présidentielle, lorsque la majorité de l'Assemblée est conforme à celle qui a élu le Président. C'est cette seconde branche de l'alternative qui a marqué l'histoire de la Ve République parce qu'elle a été à son origine dès 1958.

2. L'importance des débuts d'un régime est bien connue : les premières applications d'une Constitution ont pour effet de concrétiser ses dispositions en établissant des précédents qui s'imposeront tout naturellement par la suite. Et d'autant plus naturellement qu'une constitution comporte de nombreuses dispositions qui habilite les organes et définissent leurs compétences, sans déterminer quels rapports résulteront entre eux de l'exercice des prérogatives dont elle les pourvoit. Seules les prescriptions de procédure seront respectées à la lettre parce qu'elles sont précises et d'effet immédiat, tandis que le fond du droit dépendra de sa concrétisation initiale.

Or les premières années de la Ve République ont été dominées par la personnalité du général de Gaulle, président originellement désigné à un scrutin indirect analogue à celui des sénateurs : ce n'est qu'en 1962 que son élection au suffrage universel direct a été décidée pour confirmer son autorité lorsqu'elle a été contestée par le Parlement. Ses successeurs hériteront en 1969 de cette innovation et de cette autorité.

3. Les circonstances de la révision de 1962 ont très fortement affecté la portée politique de l'élection présidentielle. Formellement elle est un simple procédé de nomination, elle n'emporte juridiquement aucune conséquence, sinon d'être l'expression directe du peuple souverain comme celle des députés – avec toutefois le privilège de concentrer cette légitimité potentielle sur une seule personne au lieu de 577. Mais elle est intervenue pour trancher un conflit ouvert avec l'Assemblée nationale qui avait censuré le gouvernement Pompidou (précisément sur cette révision), de sorte qu'elle a consacré la prééminence du Président sur les autres pouvoirs en lui conférant l'autorité d'une investiture politique personnelle. En conséquence, la responsabilité parlementaire du gouvernement s'effaça au profit de sa responsabilité devant le Président qui le nomme et oriente ainsi son action : cette responsabilité non écrite est devenue la convention de la Constitution fondamentale de la Ve République.

#### COHABITATIONS ET QUINQUENNAT

4. Mais la responsabilité devant les députés prévue par les articles 29 et 49 restait simplement inopérante en raison de l'harmonie entre les majorités présidentielle et parlementaire. Or cette harmonie se trouvait virtuellement remise en question à chaque élection législative, d'autant que la durée des mandats respectifs du Président, sept ans, et des députés, cinq ans, ne coïncidait pas, non plus que la date de leurs renouvellements. Différée jusqu'en 1986, l'éventualité finit par se réaliser, et elle se répéta en 1993 et en 1997 ; l'élection d'une majorité d'opposition amena logiquement la désignation d'un Premier ministre qui en était issu et sa cohabitation avec le Président.

Avec les cohabitations d'un Président et d'un gouvernement politiquement opposés, la responsabilité de celui-ci devant celui-là disparaissait, mais provisoirement, car la classe politique, dont l'Elysée restait l'ambition suprême, considérait cette situation comme une parenthèse anormale. Afin d'en conjurer le retour et de conforter le statu quo ante, la révision constitutionnelle du 2 octobre 2000 instaura le quinquennat présidentiel à la place du septennat et le compléta par la rectification du calendrier pour que les élections à l'Assemblée nationale interviennent dans la suite immédiate de l'élection du Président dont elles ratifiaient ainsi les résultats et en confirmaient le rôle directeur. Mais à quel prix ?

5. La révision constitutionnelle de 2000 a interrompu arbitrairement un mouvement démocratique qui exprimait la lassitude devant la domination présidentielle et l'aspiration à davantage de représentation. Les accidents répétés des cohabitations témoignaient en effet de l'épuisement de l'élection présidentielle, désormais incapable de construire une majorité de gouvernement durable, en même temps que leur répétition incitait à un rééquilibrage des pouvoirs au profit du Parlement. Or une telle perspective se présentait tout naturellement, car le calendrier prévoyait que le prochain renouvellement de l'Assemblée nationale élue en 1997 devait intervenir en mars 2002, c'est-à-dire avant l'élection du Président en avril, de sorte que celle-ci se serait trouvée assujettie à la décision politique préalable du suffrage universel ayant déjà choisi une majorité.

Mais cette révision n'a pas seulement eu pour effet de restaurer le statu quo ante, elle bouleversait en réalité l'équilibre constitutionnel, parce qu'en faisant coïncider le mandat présidentiel avec celui des députés, elle établissait une solidarité politique immédiate entre eux telle qu'elle transformait en subordination la responsabilité non écrite du Premier ministre devant le Président. Le quinquennat poussait ainsi à l'extrême la prépondérance politique que l'Elysée exerçait jusque-là comme un arbitrage – lequel, si impératif fût-il, demeurerait cependant compatible avec l'interprétation très extensive de l'article 5 C qui le mentionne. On sortait alors des prévisions de la Constitution.

6. L'asymétrie entre un mandat présidentiel de sept ans et le renouvellement de l'Assemblée nationale tous les cinq ans ménageait en effet au Parlement la possibilité d'un exercice réel de ses fonctions. Quelle que fût la puissante incitation à s'inscrire dans la continuité de l'autorité présidentielle, les élections législatives conservaient leur vocation à représenter le peuple français tout entier ; elle préservait simultanément, la spécificité d'une présidence d'essence arbitrale, dans la mesure où celle-ci se poursuivait nécessairement durant deux législatures, au-delà donc de la compétition immédiate des partis, et sur deux gouvernements. Cela impliquait que cette présidence fût clairement distinguée du gouvernement. Et donc préservait aussi le rôle du Premier ministre.

Le Premier ministre était le chef de la majorité parlementaire devant laquelle sa responsabilité restait engagée, même si elle était subordonnée à sa loyauté envers le Président – d'autant qu'il était appelé à diriger la campagne électorale lors du renouvellement de l'Assemblée nationale. Il disposait donc d'une autorité propre dans l'exercice de ses fonctions, tant vis-à-vis du Parlement que de l'appareil de l'Etat: il n'était pas le simple collaborateur que devinrent ses successeurs.



Réciproquement, le Parlement, dont le Premier ministre est le seul interlocuteur, se trouvait naturellement solidaire de son sort et bénéficiait de son autonomie – d'autant que les élections législatives n'avaient pas pour vocation exclusive la ratification de l'élection présidentielle, comme il advint après 2002 : elles exprimaient aussi la représentation du peuple français dans toute sa diversité, au lieu que le Président est l'élu d'une majorité artificiellement contrainte par la limitation du second tour aux deux candidats arrivés en tête du premier.

7. En d'autres termes, si limité fût-il par la prépondérance présidentielle, le régime parlementaire institué par la Constitution restait le cadre politique et juridique de la Ve République. Ajoutons ce paradoxe : c'est la bipolarisation engendrée par le second tour de l'élection présidentielle qui provoqua l'apparition inespérée d'un two-party system analogue sur ce point au modèle britannique, car le fait majoritaire contraignit l'opposition à se concentrer autour du parti socialiste en 1973, et conduisit à l'alternance au pouvoir de 1981... avant de permettre le bon déroulement institutionnel de la cohabitation de 1986. Celle de 1997 allait s'étendre durant toute une législature, démontrant qu'un gouvernement parlementaire stable se révélait désormais une forme possible de direction des affaires publiques. Mais la perspective de son probable renouvellement en 2002 dérangeait les ambitions présidentielles de la classe politique qui s'employa, comme on l'a vu, à conjurer la menace de ce retour à la lettre constitutionnelle.

Devenue, par le couplage des scrutins, l'exclusive expression du suffrage universel, la présidence quinquennale affirma alors son hégémonie sur l'Etat. Mais sans recouvrer la capacité d'entraînement dont les cohabitations avaient montré l'épuisement. En revanche, l'hégémonie de l'Elysée dévitalisa en quelque sorte les autres organes qui continuèrent à fonctionner mécaniquement, dépossédés de la contribution positive qu'ils avaient jusque-là conservée ; l'activité politique, devenue sans objet significatif, n'en conserva que les intrigues qui lui sont familières, elles occupèrent progressivement le débat sous forme de contestations de l'autorité présidentielle qu'inspiraient les visées sur la succession à venir. Autrement dit, les ambitions personnelles, inévitables scories de la vie politique, monopolisaient désormais une scène désertée par le débat démocratique.

8. Au-delà du désordre fonctionnel, c'est la représentation qu'a profondément remise en cause l'instauration du quinquennat. Pour bien en mesurer la gravité, rappelons que le principe représentatif est l'essence de nos démocraties en ce qu'il associe étroitement le gouvernement du pays à l'expression par le Parlement des volontés de sa population. Si la Constitution de 1958 les avait formellement isolés au nom de la séparation des pouvoirs, la responsabilité des articles 20 et 49 n'en maintenait pas moins un lien entre eux : l'orientation et la composition des gouvernements restaient tributaires de l'orientation et de la composition de l'Assemblée nationale – les cohabitations l'avaient démontré. Or ce lien, demeuré réciproque du fait de l'asymétrie des élections présidentielle et législatives, devenait unilatéral dès lors que la présidentielle subjuguait l'expression des volontés de la population. Les citoyens étaient certes gouvernés par le Président qu'ils avaient choisi, mais ils n'étaient plus représentés.

La disparition d'un véritable débat démocratique au sein de la classe politique et des médias était donc aggravée par cette carence de la représentation qui les privait d'une source permanente d'informations venant de la société. Dès lors, les forces politiques n'étaient plus alimentées que par les revendications des minorités les plus bruyantes, auxquelles allait toute leur attention. Les partis continuaient à jouer entre soi leurs jeux ordinaires et le prudent conformisme imposé par les ambitions présidentielles rendait de plus en plus futiles leurs programmes : droite et gauche pouvaient alterner sans qu'aucun changement significatif ne les distinguât aux yeux des électeurs. Ce marasme démocratique trouva son aboutissement avec le succès, accidentel mais logique, d'Emmanuel Macron en 2017.

#### LA DECONSTRUCTION

9. La présidence d'Emmanuel Macron a ouvert la phase terminale du présidentielisme de la Ve République ; elle ne l'a pas provoquée, mais elle a contribué à la précipiter, ainsi qu'on peut le constater sept ans plus tard. Oubliées les brillantes déclarations abstraites du début (et leurs gloses respectueuses), le trait qui caractérise le mieux cette présidence semble devoir être emprunté au concept à la mode de Derrida : la déconstruction. En ce sens, il y a bien des initiatives déconcertantes, telle la suppression soudaine des grands corps de l'Etat, ou celle de l'ENA, et aussi le mépris des corps intermédiaires, mais l'essentiel est sans doute la répudiation délibérée des concepts qui avaient toujours structuré notre débat politique : Conservation et Mouvement, Droite et Gauche, Gouvernement et Opposition... Ces alternatives devaient désormais être satisfaites en même temps. Comment ? par la synthèse permanente qu'en formulerait le Président du haut de sa verticalité. Le nouvel ordre politique était censé s'organiser autour des citoyens de bonne volonté faisant confiance au Président et approuvant son action, tandis que les autres étaient rejetés en-dehors de la délibération s'ils refusaient d'entendre le verbe présidentiel. Le procédé est certes familier à la rhétorique politique, mais il ne servait maintenant aucun dessein positif, sinon rameuter des soutiens et mobiliser des auditeurs aux monologues du chef de l'Etat.

Un tel solipsisme du pouvoir était la tentation latente du présidentielisme, mais elle avait été contenue par les obstacles que lui opposait le cadre parlementaire ; le quinquennat avait réduit ces obstacles et ouvert une période de confusion d'où un présidentielisme absolu émergeait finalement des vestiges de la Ve République. Révélant la contradiction intime entre ce pouvoir personnellement incarné et le principe représentatif, il entraîna l'inversion paradoxale d'un tropisme jusque-là dominant.

10. Un puissant tropisme avait en effet orienté la politique de la Ve République vers la présidence : désignant le dirigeant suprême et ratifiant implicitement son programme, l'élection du chef de l'Etat déterminait simultanément la répartition des forces en définissant la majorité au pouvoir. Tout en dépendait donc, si bien que les attitudes et les comportements s'orientaient naturellement vers ce centre et c'est l'ensemble des institutions qui gravitaient autour de l'Elysée comme autour d'un soleil, lequel en retour leur transmettait son énergie. Il en résultait un système d'échanges, évidemment inégaux, et cependant réels tant que le cadre constitutionnel y contraignait. Il commença à se dérégler quand les effets du quinquennat se firent sentir, avant que le règne d'Emmanuel Macron cristallise des rapports inverses à partir de 2017.

Le solipsisme présidentiel a engendré une dynamique centrifuge qui isolait l'Elysée à mesure que les décisions s'y concentraient, et décourageait toute participation active à une action publique unilatérale. Ainsi le Président, qui entendait gouverner en négligeant les relais capables de l'informer des mouvements internes de la société et d'en mesurer l'importance, se retrouva finalement seul en face du peuple. Prendre de la distance pouvait en revanche convenir à ses prédécesseurs du septennat qui renvoyaient au Premier ministre la tâche d'assumer la responsabilité de la politique courante et se réservaient d'intervenir quand ils le jugeaient opportun.

11. L'isolement présidentiel se conjugue donc avec l'asphyxie de la représentation nationale, parce que les parlementaires forment un réseau complet de communication entre la société et le pouvoir, et la carence qui affecte leur fonction médiatrice s'étend aux relations avec l'administration (la sotte interdiction du cumul des mandats en 2014 les avait affaiblies). Déjà mis à mal par le quinquennat, le Parlement a été systématiquement ignoré à partir de 2017, ainsi que l'atteste l'épisode des Gilets Jaunes de 2019. Confronté à cette jacquerie des ronds-points qui finit par menacer la capitale, le Président y répondit en lançant un « Grand débat national sur la démocratie » auquel le Parlement ne fut pas associé, bien que l'institution fût au cœur du sujet ... peu important d'ailleurs, car il ne s'agissait que de noyer le poisson. Plus significatif encore, les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat furent tirés au sort. Une telle atomisation du concept constitutionnel de peuple français est la caricature du dialogue direct du Président avec le peuple, qui est une autre tentation du présidentielisme – le général de Gaulle l'avait exploité avec brio, mais dans un grand dessein, au lieu qu'il ne s'agissait plus désormais que d'occuper la scène pour durer.

La déconstruction macronienne allait ainsi s'étendre au système politique. L'effet mobilisateur de la présidentielle avait encore opéré en 2017 : Les Marcheurs, partisans du nouveau président, s'assurèrent la majorité à l'Assemblée nationale, d'autant qu'ils s'étaient étoffés de ralliements provenant des partis de gouvernement désorientés. Mais le Président s'en désintéressa, conformément à sa méthode, et les Marcheurs de 2017 ne s'enracinèrent pas dans leurs circonscriptions. On devait le constater en 2022, quand ils ne conservèrent qu'une majorité relative, suffisante cependant pour que le gouvernement demeurât celui du Président réélu. Mais le système des forces était en train de se dissoudre – et peut-être de se recomposer ?

12. Le long malaise démocratique qui avait conduit à la victoire d'Emmanuel Macron en 2017 et permis sa réélection subreptice, tourna alors en hostilité ouverte envers un pouvoir solitaire et incompréhensible ; les anciens partis de gouvernement se montrèrent incapables de la capitaliser. En revanche, le courant hâtivement qualifié de populiste dépassait ses limites sociologiques et géographiques au point de bientôt faire figure d'alternative, car il avait su entreprendre sa reconversion en parti globalement respectable aux yeux d'électeurs désemparés. Perceptible au fil des consultations, la progression de son audience éclata à l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024 : le Rassemblement national y recueillit plus de 30% des suffrages.



Véritable coup de tonnerre dans un ciel d'orage, ce verdict confirmait le rejet du Président comme l'effondrement des partis traditionnels. La réaction instantanée d'Emmanuel Macron à ce désaveu humiliant – il prononça le jour même la dissolution de l'Assemblée – plongea partisans et adversaires dans la stupeur, car on n'en voyait pas le dessein. Le Président ne pouvant se représenter en 2027, anticipait-il la dégradation continue de son autorité afin de la ressaisir ?

13. Le message présidentiel désignait clairement un objectif négatif : s'opposer au Rassemblement national, qualifié d'extrême-droite en raison de ses origines, dont la probable victoire en 2027 mettrait en péril, disait-il, rien moins que la République et la France elle-même. Il appelait donc à un large regroupement républicain aux élections fixées les 30 juin et 7 juillet – il en espérait aussi une clarification politique. L'appel rencontrait l'inquiétude des partis qui voyaient dans la victoire du RN le spectre de leur éviction de la scène politique qu'ils occupaient ; un tel motif suffisait sans que l'excommunication présidentielle fût nécessaire, et il fut entendu au-delà des partis de gouvernement qu'il visait. Faire barrage au RN arrivé en tête du 1er tour avec 33% des suffrages s'appliqua donc à tous les désistements, y compris en faveur des candidats d'extrême-gauche... N'était-ce pas la survie du système commun qui se trouvait en jeu ?

Le « regroupement républicain contre l'extrême-droite » ressemblait à un syndicat de commerçants menacés de faillite par un concurrent dont l'offre attirait un tiers de la clientèle et qu'il fallait donc éliminer. Le barrage fonctionna bien, mais comme il était le seul objectif assigné à l'union, les désistements avaient mêlé des suffrages contradictoires dont les bénéficiaires restaient opposés : la clarification espérée se traduisit par un redoublement de la confusion, dans le pays d'abord, à l'Assemblée nationale ensuite.

14. Non seulement la nouvelle Assemblée n'a pas de majorité et, avec onze groupes, elle est la plus morcelée de la Ve République mais elle met surtout fin à la bipolarisation. Elle est fracturée en trois tendances inconciliables, dont la plus importante réunit sous l'égide du Nouveau front populaire les groupes de gauche et d'extrême-gauche, principaux bénéficiaires de l'union sacrée ; en revanche, les orphelins du Président perdent leur majorité relative et forment avec les rescapés de la droite classique un bloc central ; enfin, le Rassemblement national, victime directe des désistements œcuméniques, n'en constitue pas moins la troisième composante.

L'ostracisme électoral frappant le Rassemblement national s'est prolongé dans la distribution des postes de responsabilité : pour la première fois dans notre histoire parlementaire, la répartition proportionnelle des fonctions internes prescrite par le Règlement a été délibérément violée. Ainsi les partis ont-ils commencé à participer activement à la déconstruction après l'avoir subie.

15. A-t-on remarqué que le barrage dit républicain de 2024 répétait celui qui marqua le début du quinquennat ? La présence inattendue de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2002 avait provoqué une intense émotion que justifiait le caractère sulfureux de son mouvement – ancêtre du Rassemblement national et source des incantations qu'inspire aujourd'hui ce lien génétique. La présence du représentant d'un parti populiste était aussi un symptôme du dérèglement dont le quinquennat était la traduction institutionnelle.

De même, le barrage au RN de 2024 ne renouvelle-t-il pas aussi le barrage à Marine Le Pen de 2017 ? La structure en est identique et les conséquences analogues. Alors que les élections présidentielles de 2007 et 2012 opposaient encore la droite et la gauche, le second tour de 2017 portait à son terme le dérèglement du système présidentiel en n'offrant de choix qu'entre deux candidats qui ne s'inscrivaient ni l'un ni l'autre dans la configuration familière : Emmanuel Macron surgissait de la confusion des partis de gouvernement, tandis que Marine Le Pen révélait la montée en puissance du Rassemblement national.

La configuration de l'élection présidentielle de 2017 annonçait donc l'éclatement de la bipolarisation sur le plan parlementaire ; elle se traduisit alors par la disparition de la majorité absolue issue de son second tour, les partisans du vainqueur disposant toutefois d'une majorité relative face à une opposition divisée, schéma que confirmèrent les scrutins de 2022. La dissolution du 9 juin 2024 en précipita la conclusion. logique. Le barrage au RN s'appliquant alors systématiquement, les bénéficiaires de la conjuration se retrouvèrent éclatés en deux tendances irréconciliables face au groupe stigmatisé, comme on l'a vu.

16. La dissolution du 9 juin résume la présidence d'Emmanuel Macron. Décision solitaire, elle a porté à l'extrême l'isolement du Président : son patronage ne fut jamais invoqué dans la campagne par ses anciens partisans, tant son rejet dominait les élections. Solitaire, sa décision paraissait incompréhensible, parce qu'elle intervenait précisément dans une conjoncture de reflux qui rendait plus qu'improbable une revanche de la majorité déchue. Mais au-delà de ces effets directs, et du présidentielisme même, c'est le cœur de la Ve République qui a été frappé.

La Constitution de 1958 a été inspirée par la volonté de restaurer l'autorité de l'Exécutif en assurant au Gouvernement les moyens de gouverner, avec le renfort de la présidence tutélaire. On a vu comment l'arbitrage de celle-ci s'était métamorphosé en domination présidentielle, et aussi comment l'alternative viable d'un gouvernement parlementaire avait pu se répéter grâce à la bipolarisation qui lui assurait une majorité stable. Qu'en reste-t-il ?

17. La source de l'autorité de l'Exécutif est l'article 8 : le président de la République nomme le Premier ministre, puis, en accord avec lui, les membres d'un gouvernement dont la majorité sera celle que réunira ce Premier ministre : le gouvernement procède donc du Président. Confronté à une Assemblée écartelée en trois tendances inconciliables et le choix d'un tel Premier ministre devenant problématique, Emmanuel Macron différa sa décision pour la soumettre à l'arbitrage des partis. Sa Lettre aux Français du 11 juillet constitue un précédent historique :

« Je demande à l'ensemble des forces politiques se reconnaissant dans les institutions républicaines, l'Etat de droit, le parlementarisme, une orientation européenne et la défense de l'indépendance française, d'engager un dialogue sincère et loyal pour bâtir une majorité solide, nécessairement plurielle, pour le pays... C'est à la lumière de ces principes que je déciderai de la nomination du Premier ministre. Cela suppose de laisser un peu de temps aux forces politiques pour bâtir ces compromis avec sérénité et respect de chacun... »

18. Les partis saisirent aussitôt l'occasion que leur offrait le Président en renonçant à exercer le pouvoir discrétionnaire que lui confère la Constitution et en admettant ainsi que le futur gouvernement puisse procéder du Parlement. Notons que ce ne fut nullement le cas des cohabitations, car, en nommant le leader de la majorité de droite Premier ministre, François Mitterrand avait fait le choix de se maintenir, mais en excluant de s'y associer – option répétée en 1993 et en 1997.

Aucune majorité de gouvernement ne se présentant aujourd'hui, le pouvoir du Président s'étendait à tout Premier ministre capable de réunir, à défaut d'une majorité positive, des majorités ponctuelles sur ses projets – comme Rocard en 1988. Il y a renoncé dans ce premier temps, et quelles que soient les suites de ce qui se veut une habileté, il a ouvert une boîte de Pandore qu'il sera impossible de refermer.

19. Enfin, la dissolution du 9 juin 2024 a ajouté la durée au chaos qu'elle avait provoqué : l'article 12 interdit de la répéter avant un an. La décision présidentielle a donc paralysé ce qui est l'arme ultime de l'Exécutif, auquel il arrive de se trouver devant une situation telle que, les moyens ordinaires s'avérant inopérants, il ne peut la surmonter que par le recours exceptionnel à l'arbitrage du suffrage universel.

On déplorait sous la IIIe République que l'emploi de la dissolution fût paralysé par le veto sénatorial, puis, pendant la IVe, par l'exigence de deux crises consécutives à la majorité absolue. C'est donc avec l'assentiment général que la Constitution de 1958 la rend discrétionnaire. Il est clair toutefois qu'il s'agit d'une ultima ratio réservée aux situations autrement sans issue et, pour cette raison, d'un emploi exceptionnel. En y recourant si légèrement le 9 juin, Emmanuel Macron a parachevé sa déconstruction de la Ve République.

20. Résumons. L'analyse structurale de la Ve République fournit un cadre propre à rendre compte de l'histoire du régime à partir de l'évolution des rapports entre les deux expressions de la souveraineté populaire. Son expression présidentielle a atteint son apogée en 1981 avec le premier septennat de François Mitterrand. Mais c'est en 1986 que la cohabitation se produisit, et elle se renouvela en 1993. Entretemps, la réélection de F. Mitterrand en 1988 avait encore exercé son effet d'entraînement par la dissolution de l'Assemblée – mais plus faiblement, car ses Premiers ministres, tels Rocard et ses successeurs, ne disposaient plus que d'une majorité relative dans la nouvelle législature. On sait la suite.

Que le chant du cygne de 1981 se soit brutalement interrompu dès 1986 témoigne de la vulnérabilité du système dont, à côté des causes politiques directes, il doit exister des facteurs institutionnels permanents.



Avançons l'hypothèse que la vulnérabilité de l'a domination présidentielle provient de son absence de base explicite dans la Constitution : elle ne repose pas sur des pouvoirs (comme on le croit souvent) mais dépend essentiellement de l'autorité personnelle que le Président tire de son élection. Telle un sacre démocratique, cette investiture populaire engendre une sorte d'incarnation personnelle du pouvoir, mais elle ne va pas sans contrarier l'aspiration du peuple à se sentir tout entier représenté à travers le contrôle du Parlement sur l'action gouvernementale. Les prérogatives du Président lui permirent de sauvegarder son autorité, mais on l'a vu s'épuiser, et il a fallu recourir à l'expédient constitutionnel du quinquennat pour en ravalier provisoirement la façade.

### LE DERNIER MOT EMPECHE

21. Ce qui est en cause depuis la dissolution du 9 juin 2024 va cependant bien au-delà de la dislocation du système d'expression duale de la souveraineté populaire, car c'est la souveraineté populaire elle-même qui a été contrariée. Et plus précisément le principe quasi philosophique en vertu duquel le peuple a le dernier mot : le suffrage universel, source directe des pouvoirs, est l'arbitre qui tranche les conflits qui peuvent les opposer. Cette souveraineté du corps électoral a certes connu des métamorphoses sous la Ve République, mais elle avait toujours prévalu. La métamorphose essentielle fut celle du style plébiscitaire qui avait caractérisé le début du régime : pour le général de Gaulle l'autorité du président de la République reposait tout entière sur la confiance des Français exprimée directement par le référendum – il démissionna immédiatement après le résultat négatif de celui du 24 avril 1969. Cette pratique plébiscitaire se révélant peu compatible avec l'élection au suffrage universel, et contradictoire à la structure parlementaire de la Constitution, elle fut abandonnée (comme le recours au référendum) par ses successeurs ; ils choisirent de se maintenir lorsqu'ils furent désavoués par les élections législatives et se résignèrent à cohabiter avec un gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation. La volonté des électeurs fut donc respectée.

22. La phase plébiscitaire a cependant laissé des traces, parce que l'élection du Président au suffrage universel a été conçue en 1962 comme une sorte de référendum lui conférant personnellement une légitimité supérieure. Mais lorsque cette légitimité s'est trouvée confrontée à celle d'une majorité parlementaire d'opposition, François Mitterrand ne s'en est pas prévalu pour lui résister ouvertement ; quitte à la recouvrer plus tard, il a préféré invoquer la légalité constitutionnelle (« La Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution » affirma-t-il dans son message au Parlement du 8 avril 1986), laquelle l'autorisait formellement à poursuivre son mandat. Les deux expressions de la souveraineté populaire ont donc coexisté ensuite, de sorte que la volonté du suffrage était toujours respectée. Mais la répétition des cohabitations qui s'ensuivit provoqua, comme on l'a vu, l'instauration du quinquennat destiné à neutraliser cette coexistence grâce à la coïncidence des mandats. La dissolution du 9 juin 2024 a déjoué cet ultime calcul et a posé en termes nouveaux la question des légitimités concurrentes.

23. Plus précisément, la question concerne la responsabilité politique du Président devant le peuple. Elle avait été éludée depuis 1986, puisque, désavoué par des élections législatives contraires, le Président a néanmoins entendu poursuivre son mandat, en se contentant de renoncer provisoirement à l'exercer dans sa plénitude. La question ne s'en pose pas moins : investi de l'autorité supérieure de la République, le Président serait-il finalement irresponsable malgré un net désaveu populaire ? René Capitant l'avait contesté en évoquant le cas d'un Président confronté à une Assemblée nationale opposée, qui la dissout. Si les électeurs confirment cette opposition, il ne peut dissoudre à nouveau. Incapable d'exercer la plénitude de sa fonction et le désaveu populaire étant confirmé en appel, le Président doit donc partir. Hypothétique en 1964, le raisonnement de René Capitant devient actuel en 2024, sauf qu'il n'y a pas de majorité dans la 17e législature – du fait que la majorité d'opposition qui se dessinait a été empêchée à l'initiative du Président lui-même.

24. La dissolution du 9 juin 2024 est l'exemple d'un acte manqué qui devrait enchanter les psychanalystes: en la prononçant, Emmanuel Macron rendait actuelle la victoire du Rassemblement national qu'il affectait de redouter pour demain. Devant cette probable victoire, qu'annonçaient les 33% du premier tour, il rameuta tous les autres et le barrage contre le RN fonctionna. Sauf que ses partisans perdirent, au profit de la gauche, la majorité relative qu'ils détenaient, tandis qu'avec 126 députés le groupe RN devenait le plus important de la 17e législature. Privé de la majorité absolue qu'il espérait, ces 126 députés, plus les 16 du groupe Ciotti, n'en font pas moins l'arbitre inévitable des conflits entre les deux autres. E. Macron a constaté lui-même le résultat de sa décision : il n'y a aucune coalition possible pour soutenir un gouvernement. En revanche, le parlementarisme négatif de la Ve République permet un gouvernement minoritaire, tel celui de Michel Rocard en 1988, pourvu qu'il ne soit pas immédiatement censuré et qu'il évite ensuite de réunir la majorité absolue des députés contre ses projets (l'article 49, al. 3 y pourvoit et on mesure la sottise d'en avoir restreint l'emploi en 2008). Le Président peut alors nommer un Premier ministre à sa guise, dès lors qu'il apparaît capable de répondre à ces conditions, s'il s'en trouve un.

25. L'agonie de la Ve République qui s'annonce a été déclenchée par le refus d'accepter que la volonté du suffrage universel, exprimée par les 33% du premier tour, puisse mettre en cause l'autorité présidentielle. E. Macron voulait éviter de devoir cohabiter avec un gouvernement dirigé par le Rassemblement national dont l'hostilité proclamée l'aurait réduit à un sort pire que celui de ses prédécesseurs de 1986, 1993 et 1997, d'autant que, n'étant pas rééligible, il ne pouvait plus espérer de revanche. Une certaine résistance à la décision des électeurs n'est certes pas sans précédent de la part d'un Président. En 1985, François Mitterrand s'efforça de contrarier la victoire annoncée de la droite en modifiant le mode de scrutin: la proportionnelle devait l'embarrasser en favorisant la concurrence du Front national, ancêtre sulfureux du Rassemblement. La droite obtint de justesse la majorité absolue et la manipulation du mode de scrutin (qui indigna tant Michel Rocard qu'il démissionna du gouvernement) resta marginale. En revanche, la démarche d'Emmanuel Macron ne se borne pas à une manipulation préventive : elle a bel et bien empêché la volonté populaire de prononcer son dernier mot.

\*\*\*

Prévoir le passé, a-t-on avancé en commençant, est un exercice possible dans le cas de la Ve République, à condition de se souvenir que l'efficacité d'un texte constitutionnel dépend de la volonté de ceux qui l'appliquent; les développements qui précèdent ne semblent pas démentir cette allégation. Mais c'est un exercice par définition rétrospectif, et l'actualité lui interdit de s'aventurer à prévoir, au sens propre, ce qui va advenir. Le terme de cet exercice est donc la dissolution du 9 juin 2024.

La possibilité de l'exercice repose sur la structure singulière de la Constitution du 4 octobre 1958 qui institue deux expressions séparées et antinomiques de la souveraineté populaire. Cette dualité a conduit à l'expansion continue de l'une de ces expressions, qui a subjugué l'autre sans parvenir à la remplacer. La domination de plus en plus exclusive de l'Exécutif a ainsi étouffé la Représentation ; latent, leur affrontement s'est manifesté ouvertement, à partir de 1986, par le phénomène des cohabitations ; la Constitution retrouva alors une efficacité jusque-là manipulée – avec l'assentiment populaire – par ceux qui l'appliquaient : cet assentiment leur a fait soudain défaut. On a vu comment la classe politique avait tenté en 2002 d'en prévenir le renouvellement grâce au quinquennat, mais aussi comment la dissolution de 2024 avait anéanti cet artifice. L'histoire confirme donc combien l'efficacité du texte constitutionnel dépend de la volonté de ceux qui l'appliquent – et au besoin le révisent – mais elle met aussi, et surtout, en évidence que cette volonté doit être soutenue par le consentement populaire. Le principe démocratique domine en dernière analyse le fonctionnement régulier des pouvoirs publics dont la légalité formelle requiert cette légitimation politique. Elle allait sans dire dans notre hypothèse liminaire, tant elle paraissait aller de soi, mais l'actualité rappelle qu'il faut la dire. La dissolution du 9 juin a été choisie pour terme à notre exercice parce qu'elle fait figure de paradigme: elle résume analyse des faits, interprétation des comportements et énoncé de principes.

Quant aux faits, elle marque l'aboutissement de la dialectique conflictuelle des deux expressions de la souveraineté populaire, parce qu'elle déclenche la phase terminale d'un régime incapable d'en concilier l'exercice.

Quant à la présidence qui provoqua ce déclenchement, elle en atteste la responsabilité en raison du tour systématique qu'Emmanuel Macron a donné au démantèlement de la Ve République par son obstination à déconstruire pour affirmer, à défaut d'efficacité, l'originalité de son pouvoir. Et il a exercé ce pouvoir de manière solitaire et précipitée, rationnellement incompréhensible au point d'apparaître comme un acte manqué. Enfin, la dissolution et ses suites directes ont révélé pour la première fois dans l'histoire de la Ve République une volonté délibérée de contrarier ce qui avait été son ressort permanent : assurer au peuple le dernier mot.

**\*Pierre AVRIL est un juriste universitaire français, spécialiste du droit constitutionnel**





## Les enjeux politiques de la Libération de Paris

18-25 août 1944

Par Claude FRANC,

**« Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple, avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, c'est-à-dire de la France qui se bat, c'est-à-dire de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle ! » Général de Gaulle, discours à l'Hôtel de Ville le 25 août 1944 soir.**

En ce quatre-vingtième anniversaire de la Libération de Paris, il n'est peut-être pas très utile de rapporter une nouvelle fois l'histoire factuelle de cet événement majeur de l'histoire de France, d'autant plus, qu'à cette occasion, le film de René Clément Paris brûle-t-il ?, sorti sur les écrans en 1966, va sûrement se trouver être une nouvelle fois programmé par les grandes chaînes de télévision nationale. En revanche, au-delà de la matérialité des faits, il apparaît opportun de rappeler les enjeux politiques de cet événement, car la nature et la forme des pouvoirs publics qui allaient exercer le pouvoir en France à la Libération dépendraient beaucoup de la façon dont Paris allait être libéré.

Il y a donc lieu d'exposer comme point de départ les grandes forces politiques, ainsi que les acteurs qui les composent, et qui vont parfois s'affronter durant une semaine, entre le 18 et le 25 août 1944 à Paris, ainsi que les acteurs militaires, français comme alliés, de cet événement. Au niveau politique, bien évidemment, en premier lieu, il s'agit du général de Gaulle, qui cherche à installer et asseoir son gouvernement dans la capitale, d'une façon telle qu'il ne soit l'otage d'aucune faction, toute légitime fût-elle. Si son charisme personnel lui a permis de définitivement faire reconnaître sa légitimité par les Alliés, son plus farouche adversaire politique, Roosevelt, l'a reçu officiellement à la Maison Blanche en juillet, il doit maintenant installer son gouvernement « dans ses murs », à Paris. Il s'agit là de l'aboutissement d'un processus complexe qu'il a déroulé point par point, depuis son arrivée à Alger, le 30 mai 1943, et qui s'est fortement accéléré depuis le Débarquement : la transformation du Comité français de libération nationale (CFLN) en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) le 3 juin, d'abord, suivie de l'installation de Raymond Triboulet comme sous-préfet de Bayeux, premier chef-lieu d'arrondissement libéré, et sa reconnaissance par la population, le 14 juin, une grosse semaine après le Débarquement. Cet événement lui a permis de s'imposer aux alliés américains qui avaient froidement imaginé une administration militaire américaine (AMGOT), comme si la France pouvait ainsi passer, lors de la Libération, d'une occupation allemande à une occupation américaine. Pour incarner la légitimité de son gouvernement, au fur et à mesure de la libération des chefs-lieux des départements concernés, Pierre de Chevigné, nommé commandant militaire des régions libérées, y installe les préfets désignés par une commission présidée par Michel Debré et dont les personnalités avaient été agréées par de Gaulle. De la sorte, la Libération ne s'accompagnait d'aucune vacance de pouvoir.

S'agissant de Paris, où il savait que son autorité risquait d'être confrontée à des contre-pouvoirs, de Gaulle disposait de deux atouts : d'une part, la Délégation générale du gouvernement, entre les mains de Parodi qui était chargé d'encadrer toute insurrection potentielle et de mettre en place les secrétaires généraux dans les ministères et, d'autre part, Chaban-Delmas, Délégué militaire national, qui devait également encadrer toute insurrection « spontanée » de la part des Forces françaises de l'Intérieur (FFI).

En effet, l'exercice du pouvoir par de Gaulle, s'il n'était contesté sur le fond par personne, pouvait néanmoins se trouver limité dans sa forme, essentiellement par le Conseil national de la Résistance (CNR) et son président, Georges Bidault. On trouve ici un exemple flagrant de la lutte sournoise, mais classique, qui oppose souvent une résistance intérieure à l'organisation extérieure de la même résistance. Les premiers, agissant sur le territoire, prennent et assument tous les risques, sous la menace permanente de la répression implacable de l'ennemi, tandis que les seconds, exilés dans une capitale étrangère ou outre-mer, visent à l'exercice du pouvoir, le moment venu. Bidault va donc se trouver sous la surveillance discrète mais ferme de Parodi.

Il y a aussi les communistes qui sont parvenus à fortement noyauter la Résistance et ses différents organismes, notamment le Comité d'action militaire (Comac), destiné à encadrer l'action des FFI et passé sous le contrôle du CNR. Au mois de mai, un mois avant le Débarquement, les communistes ont réussi un coup de maître en faisant nommer l'un des leurs, Rol-Tanguy, aux fonctions de chef des FFI d'Île-de-France (1). La question se pose de savoir si les communistes voulaient réellement s'emparer du pouvoir, au bénéfice d'une insurrection parisienne qu'ils auraient alors noyauté, contrôlée, puis dirigée. Il semble bien que non, même si cette perspective n'était pas faite pour leur déplaire. En réalité, d'une part, le rapport de force politique ne jouait pas en leur faveur et, d'autre part, en pleine guerre, le commandement allié n'aurait certainement pas admis un tel coup de force. En revanche, que les communistes aient cherché à obtenir le maximum de gages pour l'avenir pour avoir des responsabilités leur permettant de peser lourdement sur les décisions, c'est certain.

Enfin, la Libération de Paris ayant lieu par la force des choses en pleine guerre, il ne faut pas oublier le commandement militaire allié, exercé par Eisenhower. Celui-ci n'était aucunement hostile à de Gaulle et, au moment du Débarquement, pragmatique, il a sciemment ignoré les directives qui étaient les siennes de mettre en place une administration militaire en France, se rendant aux arguments de Charles de Gaulle. Ceci écrit, il n'avait aucune intention de se laisser détourner de ses impératifs stratégiques de commandant d'une coalition militaire interalliée par des contraintes relevant du jeu politique français. Paris ne constituait pas un objectif militaire et, la Seine ayant été franchie en aval et en amont de la capitale, la progression alliée pouvait se poursuivre et Paris tomberait, le moment venu, comme un fruit mûr. Néanmoins, avant le débarquement, Eisenhower avait assuré à de Gaulle qu'il pourrait disposer de la 2e Division blindée (2e DB), sous contrôle opérationnel national, pour libérer la capitale.

Du côté ennemi, le commandant allemand du « Gross Paris » n'exerçait qu'un commandement territorial et savait qu'il n'avait que peu de possibilités de se faire renforcer par des moyens relevant du Groupe d'armées « B », le commandement opérationnel. En effet, à partir du moment où la Seine était franchie par les Alliés en amont et en aval de Paris, l'intérêt pour la Wehrmacht de conserver Paris qui possédait les seuls ponts intacts sur la Seine avait disparu, puisqu'il n'y aurait plus d'opérations conduites au sud du fleuve.

Telles étaient les parties en présence, aux alentours du 15 août 1944, lorsque la situation militaire en France permettait d'envisager, à court terme, la possibilité d'une libération de la capitale. Comment le Général de Gaulle et ses représentants parisiens vont-ils manœuvrer pour arriver à leurs fins, à savoir, l'installation de son gouvernement à Paris ?

La police parisienne (qui avait beaucoup à se faire pardonner pour son rôle sous l'Occupation) se met en grève le 16 août et, le 18, prenant tout le monde de court, le CNR s'empare de la Préfecture de Police et des commissariats d'arrondissement. Par le réseau de communications de la Police parisienne, l'insurrection dispose d'emblée d'un système de liaisons sécurisé couvrant toute la capitale. Parodi réagit immédiatement et installe Charles Luizet, préfet de police désigné, dans ses murs. Ainsi, le premier acte insurrectionnel de la Libération de Paris est coiffé par la légalité du Gouvernement provisoire. Rol-Tanguy réagit également en lançant immédiatement un mot d'ordre d'insurrection générale à Paris.



Dès le 20 août, de Gaulle se pose en avion près de Cherbourg, accompagné de Juin, chef d'état-major de la Défense nationale qui va jouer un rôle majeur dans les relations avec Eisenhower. Dès son arrivée, de Gaulle va d'ailleurs rencontrer le commandant suprême allié, à qui il demande la mise à disposition de la Division Leclerc, conformément à leur accord. Eisenhower élude au prétexte que les opérations ne sont pas achevées en Normandie, mais il se rend bien compte qu'il va devoir dorénavant, et à très court terme, tenir compte de la présence du chef du Gouvernement provisoire sur ses arrières.

Ensuite, de Gaulle va, jusqu'au 24, mener un périple, qui va le conduire de Rennes à Rambouillet, en passant par Laval, Le Mans et Chartres. À chaque fois, le rite est immuable : il déambule dans la principale artère de la ville où il se fait acclamer, il se rend à la Préfecture où le préfet lui présente ses principaux collaborateurs, il prononce ensuite un discours, et participe enfin à un Te Deum à la cathédrale. Il rôde en province, au niveau local, ce qui sera son triomphe national à Paris sur les Champs-Élysées, le 26 août.

Pendant ce temps, à Paris, la situation évolue et la « trêve » voulue par Parodi et Chaban est finalement rompue par Rol-Tanguy. La ville se couvre de barricades et les Allemands se retranchent dans quelques points forts, l'École militaire, le Palais Bourbon, le Luxembourg ou le quartier des Célestins, place de la République. Le Poste de commandement (PC) de Choltitz, installé au Meurice, rue de Rivoli, bénéficie de la sûreté rapprochée d'un escadron de chars déployé dans le jardin des Tuileries. La situation est bloquée, les Allemands sont dans l'impossibilité de réduire les barricades et les insurgés dans celle de faire tomber les réduits allemands.

Parallèlement, dans un souci de légalité républicaine, Parodi fait s'emparer de l'hôtel Matignon et, le 21, y préside la première réunion des secrétaires généraux des ministères, présents à Paris. La légalité reprend ses droits, même en pleine insurrection. Surtout, dès le 22 août, Eisenhower fait volte-face et décide que Paris serait libéré militairement et, dans ce but, place la 2e DB à la disposition du général de Gaulle, ce qui crée des incompréhensions entre Leclerc et son commandant de corps d'armée, Gerow, qui a beaucoup de mal à admettre cette situation. Toutefois, Leclerc avait anticipé et envoyé, dès avant l'officialisation de la décision, un sous-groupe commandé par le lieutenant-colonel de Guillebon avec pour mission d'aller reconnaître le dispositif allemand couvrant Paris depuis l'ouest et le sud.

Le 23, en fin d'après-midi, sa division étant regroupée dans la région de Rambouillet où réside de Gaulle, fort des renseignements recueillis par Guillebon, Leclerc diffuse son ordre célèbre : « Intention : S'emparer de Paris ». Chargé de l'effort, le groupement Billotte est orienté vers la porte d'Orléans depuis Arpajon, 5 couvert sur sa droite par Dio qui vise la Porte d'Italie et, à sa gauche, Langlade, depuis Versailles, doit entrer dans la capitale par le Pont de Sèvres. Le 24 au matin, la 2e DB débouche sur ses trois axes en direction de Paris, mais la résistance allemande est plus solide que prévu et, en début de soirée, aucun élément de la division n'est encore entré dans la capitale. Leclerc prend alors une double décision : larguer un message lesté dans la cour de la Préfecture de Police (« Tenez bon, nous arrivons ! ») et, surtout, faire infiltrer une compagnie du Régiment de marche du Tchad (RMT) renforcée de chars (Dronne) pour atteindre l'Hôtel de Ville avant minuit, ce qui est réalisé.

Dès le lendemain matin, les dernières résistances allemandes en banlieue Sud sont, soit réduites, soit manœuvrées et les groupements de la division pénètrent dans la capitale conformément à l'ordre reçu. Choltitz fait savoir qu'il ne capitulera pas, mais qu'il est prêt à cesser le feu à l'issue d'un baroud d'honneur. Leclerc reçoit sa reddition à la Préfecture, puis retourne attendre de Gaulle à son PC de Montparnasse où ce dernier arrive dans l'après-midi. D'emblée, de Gaulle fait preuve d'une grande intransigeance politique, en reprochant amèrement à Leclerc de voir la signature du chef FFI Rol-Tanguy aux côtés de la sienne sur l'acte de reddition allemand.

La soirée du 25, dans une capitale en liesse, est un moment de grande politique. Se sachant attendu à l'Hôtel de Ville par le CNR au grand complet, de Gaulle rejoint d'abord le ministère de la Guerre qu'il avait quitté le 10 juin 1940 avec Reynaud et où il compte s'installer, en lieu et place de Matignon. Il écrira dans ses Mémoires : « Rien ne manque excepté l'État. Il m'appartient de l'y remettre. Aussi, m'y suis-je d'abord installé ».

Ce n'est que plus tard dans la soirée que de Gaulle condescendra à se rendre à l'Hôtel de Ville ; mais seulement après avoir été saluer le préfet Luizet à la Préfecture, l'hommage à l'institution préfectorale primant dans son esprit sur celui d'un Comité, fut-ce le CNR. À l'Hôtel de Ville, son célèbre discours (dont le début est cité en exergue de cette tribune) est certainement un morceau d'anthologie oratoire, mais également un modèle politique. Non seulement, de Gaulle ne fait aucune référence aux Alliés (pourtant il en aura besoin, on va le voir), mais il ne dit pas un mot (pas un seul !) sur l'action de la Résistance. Exit les FFI. Qui plus est, lorsque Bidault lui proposera de proclamer la République du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, de Gaulle refusera avec hauteur au prétexte que la République n'avait jamais cessé d'exister depuis juin 1940 et qu'il l'avait incarnée.

Les jeux politiques sont faits. De Gaulle a gagné, les éventuels contrepouvoirs qui auraient pu entraver son action, le CNR ou les FFI communistes sont marginalisés. Avant la fin août, c'est-à-dire en moins d'une semaine, les milices patriotiques sont dissoutes et ses membres sommés de rejoindre l'armée régulière. Les FFI communistes, regroupés autour du colonel Fabien, formeront le 151e régiment d'infanterie, qui rejoindra la première armée (son commandant en second sera Rol-Tanguy). Lors du défilé glorieux sur les Champs-Élysées, le 26 août après-midi, il est très intéressant de remarquer le respect de l'ordre protocolaire, dans une ambiance qui ne devait peut-être pas toujours s'y prêter : Parodi, son délégué national avec rang de ministre descend les Champs-Élysées à la droite du général de Gaulle, alors que Bidault, président du CNR doit se contenter de défiler à sa gauche ; les deux un pas en arrière du général.

Ceci écrit, de Gaulle savait qu'il devait se méfier d'un éventuel sursaut de mécontentement du monde résistant ou communiste. Aussi, le 28 août, jour même où il signe la dissolution des milices patriotiques, il demande à Eisenhower de faire défiler « du monde » à Paris, de manière à produire une image de force destinée à étouffer dans l'œuf toute velléité de révolte. Avec un grand sens politique, Eisenhower propose, ce qui est accepté, de faire transiter par Paris et à pied deux divisions qui doivent rejoindre leur zone d'engagement au nord de la Seine.

L'effet est saisissant : ce ne sont pas moins de 30 000 hommes qui défilent à Paris, en tenue de combat et casque lourd, fusil à la bretelle. Sur les Champs-Élysées, ils défilent en rang par quinze ! Auparavant, de Gaulle avait demandé au commandement américain de conserver la 2e DB à Paris jusqu'à début septembre.

En conclusion, rencontrant Lecompte-Boinet le 1er septembre, non pas en tant qu'ancien membre du CNR, mais en tant que secrétaire général du ministère des Travaux publics, de Gaulle lui déclare : « La Résistance est dépassée. La Résistance est finie. Il faut que la Résistance s'intègre dans la nation. Parce que, vous comprenez, il y a eu la Résistance, maintenant il y a la Nation (2). »

(1) Depuis le printemps 1944, les FFI regroupaient les Francs-tireurs et partisans (FTP), souvent d'obédience communiste, l'AS (Armée secrète c'est-à-dire les formations paramilitaires des mouvements de Résistance) et l'ORA (Organisation de résistance de l'armée).

(2) JACKSON Julian, *De Gaulle*, Éditions du Seuil, 2019, page 373.



## Exposition

Exposition temporaire du centre d'histoire intitulée :  
**Coup d'envoi - Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette**  
 " La Grande Guerre et les sports collectifs " **jusqu'au 5 janvier 2025**



**L**e Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette et l'ECPAD, l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, s'intéressent à l'histoire des sports collectifs en France en racontant, objets et images d'archives à l'appui, comment la Première Guerre mondiale a profondément marqué la culture sportive française.

L'exposition Coup d'envoi vous plonge dans l'âme battante des sports collectifs en France au cœur du « Grand Match » que fut la Grande Guerre, dans une véritable épopée à travers le temps. L'exposition aborde enfin l'histoire d'un club emblématique de la région, le Racing Club de Lens, et son évolution avant et après la Grande Guerre.

La guerre n'est pas qu'un conflit armé, c'est aussi une rencontre d'hommes et de cultures avant 1914 en France, bien que la gymnastique soit largement répandue en particulier dans le milieu militaire, le sport, codifié en Grande-Bretagne, a pris place dans la culture de masse de la Belle Époque.

L'arrivée des troupes britanniques qui jouent massivement au football et au rugby, et plus tard des soldats américains qui importent leurs propres sports modifient encore un peu plus la pratique sportive des Français. L'exposition Coup d'envoi présente ce phénomène d'acculturation qui s'est exercé pendant et après le conflit et comment la Grande Guerre a influencé les sports collectifs tels qu'on les connaît aujourd'hui.

Découvrez également pourquoi la Grande Guerre a été comparée par la presse comme la première rencontre sportive internationale, comment au cœur du conflit certains assauts ont été donnés balle au pied, comment et pourquoi 5000 ballons ont été envoyés au front, et comment le football féminin a connu son avènement à la fin de la Première Guerre mondiale.

Si pour les nations du Commonwealth, le rugby porte toujours la mémoire de la Première Guerre mondiale, en France, le football est le sport qui sort vainqueur de la Grande Guerre. Ceux qui le pratiquent, aujourd'hui, imaginent-ils l'histoire de ce sport populaire ? L'exposition Coup d'envoi s'adresse aussi à eux.

*Exposition conçue et organisée par le Mémorial 14-18 Notre-Dame-de-Lorette, l'Établissement de communication et de production audio-visuelle de la Défense (ECPAD).*





## Quête du Souvenir français pour continuer à faire vivre la mémoire nationale



### **L**es quêtes du Souvenir français pour continuer à faire vivre la mémoire nationale

Tous les ans, l'association Le Souvenir Français, fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique depuis le 1er février 1906, est autorisée à quêter sur la voie publique et aux entrées des cimetières au moment de la Toussaint.

Les fonds recueillis à cette occasion contribuent à l'entretien des tombes des soldats « Morts pour la France », des monuments et des stèles. Le Souvenir français participe aussi, en rapport avec l'Éducation nationale, au financement d'actions pédagogiques, des voyages de classes sur des lieux emblématiques et symboliques de l'histoire combattante de la France.

Le Souvenir Français a pour mission de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par des belles actions en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire. Il vise aussi à transmettre le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir des « Morts pour la France », le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.



# LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 233 Janvier 2021- vingt-neuvième année



## Le combat de l'avenir

### SOMMAIRE

- Nouvelle Année, Nouvel Espoir : rétablissons la souveraineté de la France. Jacques Myard page 1
- « Ils ont fait la France grandiose... » ... Christine Alfarge page 2
- Le général de Gaulle économie et finances ... Henri Fouquereau page 3
- Note de lecture de l'ouvrage « Entretien avec Michel Anfron » ... Marc Fosseux page 4
- Noël nous faire redécouvrir l'échange vrai Marc Dugois page 7
- Deux défis majeurs pour le nouveau président américain ... Paul Kloboukoff page 8





**BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN**  
Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :  
Académie du Gaullisme

Nom et prénom..... Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fix..... Téléphone portable.....

Courriel \_\_\_\_\_

Cotisations : ---- x 25 € (plus de 25 ans) ---- x 10 € (moins de 25 ans) ---- x 30 € (couple)  
A partir de ---- x 75 € (membre bienfaiteur)

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie de Gaullisme, Monsieur ALFARGE Amir  
12, Rue Rabelais 86130 JAUNAY- MARIGNY

Site officiel Paris France  
[www.academie-gaullisme.fr](http://www.academie-gaullisme.fr)

© 01.11.2024